



01. Site web du cours de méthodologie

Voici le lien à utiliser afin d'accéder au site web du cours = <http://www.methodologiebart.com/>

02. La création du compte étudiant du CAIJ

Voici le lien à utiliser afin de créer votre compte étudiant =

<https://app.caij.qc.ca/fr/inscription/etudiant>

03. Création de votre compte sur CanLii

Voici le lien à utiliser afin de créer votre compte sur CanLii =

https://auth.canlii.org/auth/realms/lexum/protocol/openid-connect/registrations?response_type=code&client_id=lexum-products&scope=openid&redirect_uri=https://www.canlii.org/lb-api/lexum/login?redirectUrl%3Dhttps://www.canlii.org/

04. La biographie de Hans Kelsen

Lien pour consulter la biographie de Hans Kelsen : https://www.wikiberal.org/wiki/Hans_Kelsen

05. Le titre abrégé d'une loi

Lien pour la Loi sur les langues officielles : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>

06. Le chapitre de la loi

Lien pour consulter les lois codifiées du Québec : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/chapitres?corpus=lois>

07. La date de la sanction royale

Ex. Un projet de loi sanctionné = <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-1-43-1.html>



08. Le dispositif de la loi

Ex. Article 71.1 du Code civil du Québec = <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/CCQ-1991>

09. Les définitions législatives

Ex. Définitions du Code criminel = <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>

10. Les intertitres

Ex. La table des matières du Code civil du Québec = <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/CCQ-1991>

11. Les dispositions portant sur l'entrée en vigueur

Ex. Entrée en vigueur par étapes = https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2018/2018C4F.PDF

12. Les outils de recherche du CAIJ

Site web du CAIJ = <https://www.caij.qc.ca/>

13. Les outils de recherche de CanLii

Site web du CAIJ = <https://www.canlii.org/>

14. La proximité bidirectionnelle

La proximité bidirectionnelle du CAIJ = https://app.caij.qc.ca/assets/data/aide-a-la-recherche_fr.pdf

La proximité bidirectionnelle de CanLii = <https://www.canlii.org/info/recherche.html>



15. Le système parlementaire québécois

Les députés qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec = <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html>

16. Le pouvoir exécutif québécois

Les ministres du Gouvernement québécois = <https://www.quebec.ca/premier-ministre/equipe/conseil-des-ministres>

17. La Lieutenant-gouverneure du Québec

La Lieutenant-gouverneure du Québec = <https://www.lieutenant-gouverneure.quebec/accueil>

18. Les projets de loi québécois

Le site des projets de loi québécois = <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-43-1.html>

19. Les commissions parlementaires

Voici les différentes commissions parlementaires québécoises =

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/index.html>

20. Site web des lois québécoises

Voici le site LégisQuébec des lois québécoises = <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/>

21. La sanction royale d'un projet de loi

Ex. Annonce officielle de la sanction de certains projets de loi =

<https://www.lieutenant-gouverneure.quebec/nouvelles/details/sanction-des-projets-de-loi-n-73-n-78-et-n-80>



22. Les lois annuelles québécoises

Site web des lois annuelles québécoises = <https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/lois-et-reglements/lois-annuelles/>

23. La Gazette officielle du Québec

Voici le lien afin d'accéder à la Gazette = <https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazette-officielle/la-gazette-officielle-du-quebec/>

24. Le Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ)

Les lois codifiées québécoises = <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/chapitres?corpus=lois>

25. Les règlements codifiés québécois

Voici le lien pour accéder aux règlements codifiés = <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/chapitres?corpus=regs>

26. Les députés canadiens

Les députés qui siègent à la Chambre des communes = <https://www.noscommunes.ca/members/fr>

27. Le pouvoir exécutif canadien

Voici le premier ministre canadien ainsi que ses ministres = <https://www.pm.gc.ca/fr>

28. Le Sénat canadien

Les sénateurs canadiens = <https://sencanada.ca/fr/senateurs/>

29. La Gouverneure générale du Canada

La Gouverneure générale du Canada = <https://www.gg.ca/fr>



30. La Constitution canadienne

Les lois constitutionnelles de 1867 et de 1982 = <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/>

Histoire de la Constitution canadienne = <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/constitution-1>

Histoire de la loi constitutionnelle de 1867 = <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-constitutionnelle-de-1867>

Histoire de la loi constitutionnelle de 1982 = <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-constitutionnelle-de-1982>

Histoire de la Charte canadienne des droits et libertés = <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/canadian-charter-of-rights-and-freedoms>

Chartepédia, analyse des articles de la Charte canadienne = <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/index.html>

31. Les projets de loi canadiens

Les projets de loi canadiens = <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projets-de-loi>

32. Les lois canadiennes

Site web de la législation canadienne = <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/>

33. Sanction royale d'un projet de loi canadien

Cérémonie de sanction =

<https://www.gg.ca/fr/activites/2021/ceremonie-sanction-royale-au-projet-de-loi-c-4#:~:text=Son%20Excellence%20la%20tr%C3%A8s%20honorable%20Mary%20Simon%2C%20gouverneure,criminel%20%28th%C3%A9rapie%20de%20conversion%29%20%28projet%20de%20loi%20C-4%29.>

34. Les lois annuelles canadiennes

Les lois annuelles canadiennes = <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/>

35. Le site web des décrets canadiens

Les décrets concernant les nominations ou les entrées en vigueur de lois = <https://decrets.canada.ca/index.php?lang=fr>



36. Les règlements codifiés canadiens

Les règlements codifiés canadiens = <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/>

37. La Charte québécoise

Explications sur la Charte québécoise = <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/vos-droits/lois-qui-protègent-vos-droits/charte>

38. La Gazette officielle du Québec

Site de la Gazette officielle du Québec pour citer les décrets québécois =

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazette-officielle/la-gazette-officielle-du-quebec/recherche/recherche-lois-et-reglements/?tx_cspqgazetterecherche_cspqgazetterecherche%5Baction%5D=recherche&tx_cspqgazetterecherche_cspqgazetterecherche%5Bcontroller%5D=LoiReglement&cHash=bb79b675629bc766ca31155ba75d075b

38.1. La Gazette officielle du Canada

Site de la Gazette officielle du Canada, au besoin = <https://gazette.gc.ca/rp-pr/publications-fra.html>

39. Les tribunaux administratifs

Exemples de tribunaux administratifs :

- Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) = <https://www.cai.gouv.qc.ca/>
- Tribunal administratif du Québec (TAQ) = <https://www.taq.gouv.qc.ca/>
- Tribunal administratif du logement (TAL) = <https://www.tal.gouv.qc.ca/fr/>
- Tribunal administratif des marchés financiers (TMF) = <https://tmf.gouv.qc.ca/>
- Tribunal administratif de déontologie policière (TADP) = <https://tadp.gouv.qc.ca/>
- Tribunal des droits de la personne = <https://tribunaldesdroitsdelapersonne.ca/>
- Tribunal administratif du travail (TAT) = <https://www.tat.gouv.qc.ca/>
- Tribunal des professions = <https://tribunaldesprofessions.ca/>



40. Les cours municipales

Site web des cours municipales = <https://coursmunicipales.ca/>

41. La Cour du Québec

Site web de la Cour du Québec = <https://courduquebec.ca/>

42. La Cour supérieure du Québec

Site web de la Cour supérieure du Québec = <https://coursuperieureduquebec.ca/>

43. La Cour fédérale

Site web de la Cour fédérale = <https://www.fct-cf.ca/fr/accueil>

44. La Cour d'appel fédérale

Site web de la Cour d'appel fédérale = <https://www.fca-caf.ca/fr/accueil>

45. La Cour d'appel du Québec

Site web de la Cour d'appel du Québec = <https://courdappelduquebec.ca/>

46. La Cour suprême du Canada

Site web de la Cour suprême du Canada = <https://www.scc-csc.ca/fr/home-accueil/>

47. JurisClasseur Québec

JurisClasseur Québec sur le site web de LexisNexis Advance Quicklaw = <https://www.lexisnexis.ca/fr-ca/products/lexis-advance-quicklaw.page>



48. Le Barreau du Québec

Site web du Barreau du Québec, l'ordre professionnel des avocats = <https://www.barreau.qc.ca/fr/>

49. La banque de données : Soquij

Site web de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) = <https://soquij.qc.ca/a/fr>

50. Le « Citateur » de Soquij

Critère	Explication	Exemple
Appliquée	Le juge applique expressément les principes énoncés dans la décision qu'il cite et sur lesquels il fonde son raisonnement.	«Compte tenu des principes énoncés dans N. c. H. » ou «Comme le signalait la Cour d'appel dans l'arrêt N. c. H. », l'arrêt N. c. H. sera appliqué.
Expliquée	Le juge interprète ou explique la décision qu'il cite.	«Le Tribunal croit voir dans l'arrêt N. c. H. l'affirmation d'une interprétation large et libérale de l'article », l'arrêt N. c. H. sera expliqué.
Distinguée	Le juge refuse d'appliquer la décision qu'il cite en raison d'une différence de faits ou de droit.	Distinction en fait : «Contrairement à la situation dans l'affaire N. c. H., les faits en l'espèce ne permettent pas de », l'arrêt N. c. H. sera distingué. Distinction en droit : « Les modifications apportées à la loi depuis l'arrêt N. c. H. font en sorte qu'il faut conclure différemment en l'espèce », l'arrêt N. c. H. sera distingué.
Critiquée	Le juge critique la conclusion ou le raisonnement de la décision citée, sans toutefois refuser de l'appliquer. Ce sera notamment le cas lorsque le juge se considère comme lié par la règle du précédent.	«Avec égards, je ne puis partager l'opinion émise par mon collègue dans l'arrêt N. c. H., mais je me crois lié par cette décision de notre cour», l'arrêt N. c. H. sera critiqué.
Non appliquée	Le juge est en désaccord avec la décision qu'il cite et refuse de l'appliquer.	«Dans l'arrêt N. c. H. , la Cour concluait à l'effet rétroactif de la loi. Je me dois de conclure différemment», l'arrêt N. c. H. sera non appliqué.
Mentionnée	Le juge cite une décision sans aucune explication supplémentaire.	Si le juge énonce simplement un principe et le fait suivre de la référence d'un jugement, immédiatement ou en note de bas de page, ce jugement sera mentionné.
Citée par les parties	Cette annotation est employée dans le cas des décisions qui sont citées par les parties à l'appui de leurs arguments mais qui ne sont pas reprises par le juge dans ses motifs.	

51. La banque de données : La référence

Site web de la banque de données « La référence » =

<https://signon.thomsonreuters.com/?productid=EYB&returnto=https://www.lareference.editionsyvonblais.com/maf/app/authentication/signon&bhcp=1>



52. Migration vers « Westlaw Canada »

« La Référence » migrera vers « Westlaw Canada » = https://signon.thomsonreuters.com/?productid=CRSW&tr=5&culture=fr-CA&returnto=https%3a%2f%2fnextcanada.westlaw.com%2fCosi%2fSignOn&tracetoken=0729251308500GkN6akcX-B06sFjik-9hk2xDYJ_R93Im2hq7-PjFW-wui_iQUxhpOYRwfq8p0QW9Ipr4EfWdKhAEE1wbX0TXj7Vv8JXGutHH92-lnpm5DWxVeYaHwIm6-p9XAmuF0Qniu3fE6U72n7VaOQcmr_Q50hXWLxCc8fbwH7TI41r8vj_6BD79kXOkIZxtAoiEsbV_Thz0p10wY99ypTqL91xgZ8rbfB0Gsh-C-XeWmi7_8w0rmtH_tef7_W05lXgN-_FW3cnPjwbiAMXZ7pAisj6A5kMgNODStsCZK5wIGL1UHwPhAaFcSvembwZecBY0lqWYFJtTsrZm0JFjoBKDenHxcBo2jqJjyRZPtCi2_8ImsQmTMvk_HYeaucZ-Bw230SQA&bhcp=1

53. La banque de données : LexisNexis Advance / Quicklaw

La banque de données : LexisNexis Advance / Quicklaw =

<https://signin.lexisnexis.com/lnaccess/app/signin?back=https%3A%2F%2Fadvance.lexis.com%3A443%2Fcanada&aci=ca&userLocale=FR>

Les icônes de QuickCite = https://help.lexisnexis.com/Flare/newlexis/CA/fr_CA/Content/reference/quickcitesignal_ref.htm

54. Le logiciel de gestion juridique : JurisÉvolution

JurisÉvolution = <https://jurisconcept.ca/fr/jurisevolution/>

55. Le rôle du DPCP auprès des personnes victimes d'un crime

Leur rôle auprès des personnes victimes = <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/intervenants-du-systeme-judiciaire/le-procureur-aux-poursuites-criminelles-et-penales/role-procureurs-aupres-personnes-victimes>

56. Le rapport Gladue pour les accusés autochtones

Explications d'un rapport Gladue = <https://spa.qc.ca/rapportgladue/>